

Règlement de Fonctionnement

Activités périscolaires sur la commune de ROCHEFORT DU GARD

(Adoption par délibération du Conseil Syndical en date du 17 juin 2024 et mis en application à compter du 01 septembre 2024)

Proposé par la commune de Rochefort du Gard, organisé par le Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve les Avignon et de Roquemaure (SIDSCAVAR), l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) « Les Bout'choux » est un service qui permet aux parents de pouvoir concilier, au mieux, vie professionnelle et vie familiale par la mise en place de temps d'accueil, pour leurs enfants d'âge maternelle et élémentaire, avant et après la journée de classe.

1 - Préinscription :

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants à l'ALP « Les Bout'choux » doivent remplir préalablement un dossier de préinscription. Un identifiant et un mot de passe sont remis afin de faire les réservations en ligne. Ce dossier est commun à l'ensemble des services (accueil de loisirs petites et grandes vacances, séjours de vacances avec hébergement ...) proposé par le SIDSCAVAR et peut être téléchargé sur le site (www.sidscavar.com). Si l'enfant a déjà fréquenté un des services du SIDSCAVAR, ce dossier est déjà constitué, il suffit de l'actualiser. Il est à retourner à :

L'Espace Intercommunal « Les Cigales »

3201, Route d'Avignon
30650 Rochefort du Gard
Tel : 04 90 26 69 30

Pièces à joindre au dossier d'inscription et à actualiser au 1^{er} janvier :

- Fiche sanitaire de liaison avec les vaccins renseignés
- Attestation d'Assurance scolaire et de responsabilité civile en cours
- Numéro allocataire CAF du Gard
- Carte d'identité des responsables de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, EDF, téléphone)
- Avis d'imposition sur le revenu du foyer (année N-1 sur les revenus N-2)
- Justificatif de la garde des enfants en cas de jugement
- **Fiche de renseignements pour l'année scolaire à remettre au plus tôt, afin que l'activité soit visible sur votre kiosque famille dès la prochaine rentrée.**

2 – Inscription / désinscription périscolaire :

Ce service est réservé aux enfants qui fréquentent les écoles publiques de la commune de Rochefort du Gard.

L'inscription consiste à réserver des temps d'accueil pour le matin et le soir pour une durée d'accueil minimale d'une séance. L'inscription d'un enfant se fait via le site internet www.sidscavar.com.

Le soir, pour les élémentaires uniquement, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur un atelier d'accompagnement scolaire pour une durée d'une heure maximum, départ échelonné possible.

Dès les devoirs terminés, il rejoindra une des activités de l'accueil périscolaire. Cet atelier est animé par des animateurs (max 54 places par site périscolaire élémentaire).

Pour inscrire un enfant ou annuler son inscription, il convient simplement d'accéder au kiosque familles sur le site internet, au plus tard à **16H30** la veille du jour d'accueil souhaité (le vendredi avant 16h30 pour le lundi de la semaine suivante).

Compte tenu de la souplesse du dispositif d'inscription ou de désinscription, il ne sera procédé à aucun remboursement de séances (même en cas de maladie).

3 - Jours et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs de Rochefort du Gard :

Périscolaire :

- **Accueil du matin** sur les 3 écoles publiques
de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- **Accueil du soir** sur les 3 écoles publiques
de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

4 - Participation des familles :

1.25€ et 1.50€ la séance en fonction du quotient familial.

Toute réservation périscolaire engendre un paiement immédiat par carte bleue via le kiosque famille.

La famille règle sa participation dès la réservation des séances, basculées dans son panier, sur son espace afin qu'elles soient validées.

Vous avez la possibilité d'avoir un accompagnement à la démarche de réservation et de paiement en ligne auprès du Service Relation aux Familles sur l'espace Intercommunal « les Cigales ».

Attention, une majoration sera appliquée de **0.25€** sur le tarif de la séance en cas de non réservation. Vous recevrez une e-facture dans votre espace sur le kiosque famille qui interviendra le mois suivant (post paiement).

5 - Procédure exceptionnelle :

En cas d'empêchement majeur d'un parent, un enfant non inscrit à l'accueil périscolaire pourra y être accueilli, exceptionnellement, sans réservation. La famille aura à justifier de cet empêchement à postériori. Cette mesure d'exception relève ici d'un dispositif de solidarité et non d'un service d'accueil.

6 - Lieux d'accueil :

- **Maternelle :**

L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Bout'choux » fonctionne dans les installations de l'école des Eynavay, avenue du Languedoc 30650 Rochefort du Gard.

Le matin, les enfants sont accompagnés par les parents jusqu'à l'école des Eynavay (entrée par le portail situé à gauche de l'entrée principale de l'école) et sont accueillis par un personnel d'animation.

Les enfants sont ensuite accompagnés dans leur classe sous la conduite d'un personnel d'animation pour 8h50.

Le soir, à 16h30, les enfants inscrits sont confiés par le personnel de l'école aux animateurs du périscolaire. C'est à l'accueil périscolaire que les parents viendront rechercher les enfants.

Prévoir un goûter et une gourde dans le sac de votre enfant.

- **Elémentaire St Exupéry :**

L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Bout'choux » fonctionne dans les locaux des bungalows de l'école de St Exupéry, avenue St Exupéry 30650 Rochefort du Gard (en face de la gendarmerie).

Le matin, les enfants sont accompagnés par les parents jusqu'aux bungalows et sont accueillis par les animateurs.

Les enfants sont ensuite accompagnés dans la cour dès l'ouverture de l'école à 8h50.

Le soir, à 16h30, les enfants inscrits sont récupérés dès la sortie de classe et sont accompagnés par les animateurs aux bungalows ou dans une salle de classe mise à disposition pour l'accompagnement scolaire.

(Dès le mois d'avril / mai jusqu'au mois d'octobre, utilisation de la cour du bas pour l'accueil du périscolaire.)

- **Elémentaire Vieux Moulin :**

L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Bout'choux » fonctionne dans les locaux de l'école du Vieux Moulin, montée du Vieux Moulin 30650 Rochefort du Gard.

Le matin, les enfants sont accompagnés par les parents dans la salle de restauration où l'accueil périscolaire se déroule et sont accueillis par les animateurs.

Les enfants sont ensuite accompagnés dans la cour dès l'ouverture de l'école à 8h40.

Le soir, à 16h30, les enfants inscrits sont récupérés dès la sortie de classe sous le préau et sont accompagnés par les animateurs dans la salle de restauration ou dans une salle de classe mise à disposition pour l'accompagnement scolaire.

7 - Reprise en charge des enfants :

Durant les temps périscolaires du soir (entre 16h30 et 18h30) les parents responsables des enfants doivent signer une feuille d'émargement afin de pouvoir récupérer ces derniers.

Toute personne autre que le ou les responsables légaux, doit fournir une autorisation écrite datée et signée du parent responsable l'y autorisant.

Si votre enfant part seul du périscolaire une autorisation parentale devra le justifier.

8- Divers

En ce qui concerne les petites blessures, les soins seront dispensés à l'enfant sur place par le personnel d'encadrement. Pour les accidents plus graves, il sera fait appel au SAMU ou pompiers. Les parents seront prévenus dans les meilleurs délais.

✂.....

(Coupon à remettre au directeur de l'ALP)



Récépissé d'acceptation du Règlement de Fonctionnement ALP des « Bout'choux »



Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

Parents de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement de L'ALP des Bout'choux et en accepte les termes sans conditions.

Fait à, Le

Signature du représentant légal

« Lu et approuvé »,